

Rennes, le 23 mai 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Installation d'une commission d'indemnisation des dégradations commises en centre-ville suite aux manifestations violentes à Rennes

Lors de son déplacement à Rennes dimanche 15 mai, Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, a confirmé l'appel à la solidarité nationale en faveur des commerçants ayant subi des préjudices lors des violences commises en marge des manifestations contre la loi travail. Il a confié au préfet de région, préfet d'Ille-et-Vilaine la responsabilité d'installer une commission en charge d'examiner rapidement les conditions de mise en œuvre de mesures concrètes avec la députée-maire de Rennes.

Lundi 23 mai, le préfet a réuni la commission composée des représentants des services de l'Etat et des acteurs du monde économique en présence de Nathalie Appéré, députée-maire de Rennes et de Emmanuel Couet, président de Rennes Métropole.

La réunion a permis de faire un premier point sur les préjudices économiques et les dégâts occasionnés aux commerces et aux équipements publics à l'occasion des manifestations.

Le préfet a rappelé que l'ensemble des dispositifs de droit commun existants seront mobilisés par les services de l'Etat, ainsi qu'un accompagnement des commerçants dans leurs démarches, en complément des mesures exceptionnelles annoncées par le Gouvernement. Une cellule opérationnelle sera réunie à échéance régulière pour faire le point sur les demandes des commerçants.

L'ensemble de ces dispositions viendra notamment soutenir le plan d'actions en faveur du commerce du centre-ville porté par la ville de Rennes afin de lui permettre de regagner en attractivité.